



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-47**

Systeme hydro-économe (France métropolitaine)

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires en métropole.

2. Dénomination

Mise en place de pommes de douche hydro-économes (débit réduit) ou mise en place de régulateurs de jets sur tout ou partie des points de puisage de type lavabo et douche.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le matériel choisi est répertorié dans les classes de débit suivantes :

Pour les douches :

- Classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112
- ou
- Classe ZZ (1,5 à 7,2 litres/minute) de la norme EN NF 1112

Pour les lavabos / éviers :

- Aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246
- ou
- Aérateurs auto-régulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute de la norme américaine NSF A 112.18.1M/NSF 61 et ayant obtenu le label « EPA watersense » pour les débits inférieurs à 5,67 litres/minute.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Douches		X	Secteur d'activité	Facteur correctif	X	Nombre de systèmes mis en place
Classe Z	1850			Santé		0,7
			Hôtellerie, restauration	1		
Classe ZZ	3 100		Établissements sportifs	2,7		
			Autres secteurs	0,7		

Eviers ou lavabos		X	Secteur d'activité	Facteur correctif	X	Nombre de systèmes mis en place
Aérateurs non régulés classe Z	510			Bureaux		1,9
			Enseignement	2,8		
			Commerces	2,5		
			Hôtellerie, restauration	0,7		
Aérateurs auto-régulés	950		Santé	1		
			Établissements sportifs	2,7		
			Autres secteurs	0,7		